

IV. Erection canonique

Le 18 février 1892, S. G. Mgr Bégin érigeait la petite famille en Congrégation diocésaine de Tertiaires Franciscaines régulières, autorisant l'ouverture d'un Noviciat et la formation d'une Maison-Mère, " qui pourra plus tard, continue Sa Grandeur, avec la bénédiction du Ciel, étendre au loin ses ramifications. Mon vœu le plus ardent est que cette Communauté conserve toujours soigneusement, comme le plus précieux trésor, l'esprit du Séraphique saint François d'Assise, qui est un esprit de pauvreté, d'obéissance, de mortification et d'humilité. "

Le 7 juin suivant, S. G. Mgr Labrecque, qui venait de succéder à Mgr Bégin sur le siège épiscopal de Chicoutimi, voulut bien, à la demande de M. Fafard, renouveler et confirmer l'érection régulière diocésaine de la jeune Communauté, lui donnant le nom de Petites Franciscaines de Marie et autorisant les Sœurs à émettre, sous ce nom, après les épreuves de droit, les trois vœux simples de religion. Ces premiers vœux furent prononcés avec un bonheur indicible, le 12 août 1892, dans l'église paroissiale de la Baie Saint-Paul, et 4 ans après, le 31 juillet 1896, les fondatrices, au nombre de 10, prononcèrent leurs vœux perpétuels.

En établissant leur Maison-Mère à la Baie Saint-Paul, les Petites Franciscaines avaient conservé, ainsi que nous l'avons déjà dit, leur première maison à Worcester, comme succursale. Après la mort de